

Nous pouvons aussi intervenir si vous êtes :

Vous êtes une autorité locale :

Vous avez besoin d'aide pour des tâches temporaires ou exceptionnelles qui sont apparues ou qui se sont accrues considérablement à la suite d'évolutions récentes de la société, et qui ne peuvent ni être effectuées par le personnel ordinaire ni dans le circuit de travail régulier.

Ex. : l'aide occasionnelle à la bibliothèque communale, l'aide à l'accompagnement des personnes socialement défavorisées.

- L'aide à la protection de l'environnement et à la rencontre des besoins des quartiers
- Activités socio-culturelles occasionnelles ou d'importance limitée
- Régler la circulation à la sortie des écoles.

Une association non commerciale ou une ASBL :

Vous avez besoin d'aide pour les tâches qui par leur nature, leur importance ou leur caractère occasionnel sont habituellement effectuées par des bénévoles, et qui ne relèvent pas de la gestion journalière.

Il doit s'agir de tâches qui ne peuvent ni être effectuées par le personnel ordinaire ni dans le circuit de travail régulier.

- L'aide administrative lors de la réalisation d'activités exceptionnelles
- L'aide lors de l'organisation et du déroulement de différents événements
- L'aide à l'entretien des terrains de sport et des vestiaires, steward
- Petit travaux d'aménagement du local et d'entretien refusés par des professionnels en raison de leur faible importance
- Mise en ordre et nettoyage avant et après une activité
- Réalisation de décors
- Aide à la régie son et lumière
- Accompagnement de personnes aux activités de vacances organisées pour des jeunes
- Accompagnement et initiation à certains hobbies ou sports
- Activités de formation mises en place par des associations
- Tonte de pelouse
- Entretien des abords
- Dénouement, balayage des feuilles
- Inventaire des immeubles présentant un intérêt historique ou esthétique
- Aide à la distribution des repas chauds aux personnes défavorisées
- Collaboration à l'accueil des personnes sans domicile fixe
- Collecte de tri de vêtements, meubles, nourriture pour associations humanitaires

Pour les associations sportives

- Tonte de terrains de sports
- Remise en couleur des terrains de sports, marquage au sol
- Entretien des vestiaires et installations sportives
- Steward qui supervise le bon déroulement des compétitions sportives

Un Etablissement d'enseignement

Les tâches qui par leur nature, leur importance ou par leur caractère occasionnel sont habituellement effectuées par des bénévoles et qui ne peuvent ni être affectées par le personnel ordinaire ni dans le circuit du travail régulier.

- Surveillance ou accompagnement d'enfants aux activités de loisirs.
- Animations parascolaires
- Accompagnement d'enfants aux cours de rattrapage
- Aide au ramassage scolaire effectué en bus scolaire
- Aide à l'entretien des locaux scolaires

Dans le domaine de l'agriculture et de l'horticulture

Toutes les activités appartenant au secteur, à l'exception de la culture des champignons, de la plantation et de l'entretien des parcs et des jardins

En ce qui concerne le secteur de l'agriculture : les activités saisonnières correspondant à des périodes de pointe, par ex. le semis et la récolte. La conduite de machines et l'utilisation de produits chimiques sont exclues.